

Vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2018 présentés par Monsieur le Maire, à savoir :

- Budget Général M14

- | | |
|--|-------------|
| • Fonctionnement (dépenses / recettes) | 1 919 239 € |
| • Investissement (dépenses / recettes) | 959 106 € |

- Budget de l'Eau M49

- | | |
|--|-----------|
| • Fonctionnement (dépenses / recettes) | 238 637 € |
| • Investissement (dépenses / recettes) | 524 153 € |

- Budget de la Forêt

- | | |
|--|----------|
| • Fonctionnement (dépenses / recettes) | 46 640 € |
| • Investissement (dépenses / recettes) | 29 027 € |

Fixation des taux de fiscalité locale 2018

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales.

Pour l'année 2018, les taux resteront à :

- 21,76 % : taxe d'habitation
- 22,38 % : taxe sur le foncier bâtiment bâti
- 28,15 % : taxe sur le foncier non bâti

Les taux communaux des taxes d'habitation et foncière n'augmenteront pas et le prix de l'eau sera lui aussi maintenu sans hausse en 2018.

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote l'affectation des subventions aux associations pour un montant total de 12 580 €.

Acceptation du programme routier 2018 concernant une partie de la rue des Ecoliers, rue du Village et route de Régimont

Le Conseil Municipal accepte une nouvelle tranche de réfection de voiries pour un montant de 83 670 € HT soit 100 404 € TTC répartis ainsi :

- rue des Ecoliers (portion 50 ml)
- rue du Village : (totalité 115 ml)
- route de Régimont : (totalité 400 ml)

Délégation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) de la compétence optionnelle « éclairage public », investissement, pour les années 2019 à 2022

Le Conseil Municipal délègue la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022. La commune de Saulcy-sur-Meurthe conserve la maintenance du réseau d'éclairage public.

Avis sur la demande d'adhésion de diverses collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion d'Etival-Clairefontaine, du Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline-devant-Bruyères ainsi que du Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC) au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale).